Contribution de Plüm énergie (bientôt Octopus Energy) aux projets de documents AO EIF pilote 2023

Après lecture des documents de l'AO EIF pilote 2023, voici nos retours :

1. Dans les Conditions Générales, partie 5.2.1 :
   serait-il possible de préciser quel sera le type de comparaison utilisé pour le contrôle de l'activation ?

2. Dans les Conditions Générales, partie 5.3, concernant la formule définissant NBR_N :
   a. Les termes $P_{R_{MOY_{PR}}}(J)$ et $P_{S_{MOY_{PR}}}(J)$ ne sont pas définis. Pourriez-vous les expliciter ?
   b. Nous comprenons qu'au numérateur apparaît la somme de toutes les puissances moyennes effacées par jour, nous ne comprenons pas pourquoi elle est divisée par le nombre d'heures totales des Plages Horaires de Disponibilité sur l'ensemble des Jours Signalés d'une année N. Pourriez-vous nous communiquer une explication ?
   c. Pourriez-vous l'adapter également aux sites profilés ?

3. Pourriez-vous expliciter plus précisément ce que vous entendez par la puissance disponible P_{EIF} (si possible à l'aide d'une formule) ?

4. Dans les Conditions Générales, partie 7.2, il est dit que RTE règle ses factures « dans les trente (30) jours à compteur de la date de leur réception par RTE » tandis que le Titulaire les règle « trente (30) jours à compter de leur date d'émission ». Serait-il envisageable d'homogénéiser cette règle pour le Titulaire et RTE ? Par exemple d'appliquer la date de réception au Titulaire également.

5. Le Titulaire peut-il utiliser un calendrier fournisseur classique (base, HPHC) avec incitation tarifaire contractuelle (réduction de la facture et reversement d'une « prime effacement » définie contractuellement) comme base de l'offre ?

6. RTE envisage-t-il un mécanisme de compensation pour les Titulaires et/ou tierce partie (i.e. responsable d'équilibre ou agrégateur) concernant les effets de bords non maitrisés (à définir) liés au déprofilage d'un site ?

Nous restons bien évidemment à disposition pour toute clarification nécessaire et vous remercions par avance pour toute réponse que vous pourrez nous apporter.